L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 9 JUIN.

4e FEUILLETON.

LE CHANCELLOR.

— o —

PAR JULES VERNE.

JOURNAL DU PASSAGER J.-R. CAZALLON.

XXXIII

Le 15, une bande de poissons, de l'espèce des spares, est venue fourmiller autour du radeau. Bien que nos engins de pêche ne soient composés que de longues cordes armées d'un clou recourbé auquel de petits morceaux de viande sèche servent d'amorces, nous prenons un assez grand nombre de ces spares, tant ils sont voraces.

C'est, vraiment une pêche miraculeuse, et, ce jour-là, on dirait qu'il y a fête à bord. De ces poissons, les uns ont été grillés, les autres cuits dans l'eau de mer sur un feu de bois allumé à l'avant du radeau. Quel régal! C'est autant d'économisé sur nos réserves. Ces spares sont si abondants que, pendant deux jours, on en prend près de deux cents livres. Que la pluie vienne à tomber maintenant, et tout sera pour le mieux.

Par malheur, cette bande de poissons n'a pas séjourné longtemps dans nos eaux.

Le 17, quelques gros requins,—appartenant à cette monstrueuse espèce de requins tigrées, qui sont longues de quatre à cinq mètres, ont paru à la surface de la mer. Ils ont les nageoires et le dessus du corps noirs, avec des taches et des bandes transversales de couleur blanche. La présence de ces horribles squales est toujours inquiétante, car, par suite du peu d'élévation du radeau, nous sommes presque de niveau avec eux, et plusieurs fois leur queue bat nos espars avec une effroyable violence. Cependant, les requins sont parvenus à les éloigner à coups d'anspect, mais je serai bien surpris s'ils ne nous suivent pas obstinément comme une proie qui leur est réservée. Je n'aime pas ces monstres à pressentiments.

—Du 18 au 20 décembre.—Aujourd'hui, le temps s'est modifié, et le vent a fraîchi. Je ne m'en plaindrais pas, car l'air serait plus pur, s'il prend seulement la précaution d'assombrir le mât au moyen d'une bastaque, afin que la tension de la voile ne puisse monter en vapeur. Cela fait, la lourde machine se déplacera avec une vitesse encore plus grande et laissera enfin une sorte de long sillage derrière elle.

Dans l'après-midi, quelques nuages ont couvert le ciel, et la chaleur a été un peu moins forte. La houle a balancé plus vivement le radeau, et deux ou trois lames ont embarqué. Heureusement, au craquement quelques boulages, le charpentier a pu établir des pavois hauts de deux pieds, qui nous défendent mieux contre la mer.

On saisit fortement aussi, au moyen de cablots-cordages, les barils contenant les provisions, ainsi que les barriques d'eau douce, afin que les enlever n'eut pas pour résultat à la plus horrible détresse, et on ne peut songer à une pareille éventualité sans frémir!

Le 18, les matelots ont recueilli quelques tiges de plantes marines connues sous le nom de sargasses, à peu près semblables à celles que nous avons rencontrées entre les Bermudes et Hamt-Rock. Ce sont des fauinarios saccharines, qui contiennent un principe sucré, et j'engage mes compagnons à en mâcher les tiges. Ils le font, et cette mastication leur rafraîchit sensiblement la gorge et les lèvres.

Pendant cette journée, rien de nouveau. Je remarque seulement que quelques matelots, principalement Owen, Burke, Flaypol, Wilson et le nègre Jynxtrop, entretiennent de fréquentes conciliabules dont je n'ai pu m'échappe. J'observe aussi qu'ils se tiennent lorsque l'un des officiers ou des passagers s'approche d'eux. Robert Kurtis a fait avant moi la même remarque. Ces entretiens secrets ne me plaisent pas, et il est probable surveiller attentivement ces hommes. Le nègre Jynxtrop et le matelot Owen sont évidemment deux coquins dont il faut se défier, car ils peuvent entraîner leurs camarades.

Le 19, la chaleur a été excessive. Il n'y a pas un nuage au ciel. La brise ne peut enfler la voile, et le radeau reste stationnaire. Quelques matelots se sont plongés dans la mer, et ce bain leur a procuré un soulagement véritable et diminuant leur soif dans une certaine proportion. Mais le danger est grand de s'aventurer sous ces eaux infestées de requins, et aucun de nous n'a suivi l'exemple donné par ces insensiants. Qui sait cependant si, plus tard, nous ne nous résterons encore à les imiter? A voir l'atmosphère immobile, les larges ondulations de l'Océan sans une ride, le voile inerte et sur le mât, n'est-il pas à craindre que cette situation ne se prolonge bien longtemps?

La santé du lieutenant Walter ne laisse pas de nous préoccuper un peu plus que tant. Ce jeune homme est muré par une sorte torpeur qui le prend par accès irréguliers. Peut-être le sulfate de quinine triompherait-il de cette fièvre. Mais, je le répète, l'envahissement de la diarrhée a été si rapide que la boîte de pharmacie du bord a disparu dans les eaux. Pins, ce pauvre qui est certainement phthisique, et, depuis quelque temps, l'incurable maladie a fait en lui de terribles progrès. Les symptômes extérieurs ne peuvent nous tromper.

Walter est pris d'une petite toux sèche, sa respiration est courte et ses sueurs sont abondantes, surtout le matin. Il saumgrit, son nez s'effile, ses pommettes saillantes s'enfoncent par leur coloration sur la pâleur générale de la face, ses joues sont caves, ses lèvres rétractées, ses conjonctives humides et légèrement ictériques. Mais tel qu'il dans de meilleures conditions, le pauvre lieutenant, que la médecine serait impuissante devant ce mal qui ne pardonne pas.

Le 20, même état de la température, même immobilité du radeau. Les rayons ardents du soleil percent la toile de la tente, et, accablée par la chaleur, nous sommes parfois haletants. Avec quelle impatience nous attendons le moment où le lieutenant fait la marche distribution d'eau, et ce que quelle avidité nous nous précipitons sur ces quelques gouttes de liquide échauffé! Que n'a pas été éprouvé par la soif ne saurait me comprendre.

Le lieutenant Walter est très altéré, et il souffle plus qu'aucun de nous de cette dose d'eau. Par un mieux Herbey lui réserve prompte tout entière la ration qui lui est attribuée. Compatissante et charitable, cette jeune fille fait tout ce qu'elle peut, sinon pour apaiser, pour atténuer du moins les souffrances de notre infortuné compagnon.

Aujourd'hui, miss Herbey me dit

—Et infortuné s'habillait chaque jour lui-même, Kazallon.

—Oui, miss, répondu, et nous ne pouvons rien pour lui, rien!

—Prenons garde, dit miss Herbey, il pourrait nous entendre.

Puis elle va s'asseoir à l'extrémité du radeau, et, la tête appuyée sur ses mains, elle demeure pensive.

Aujourd'hui s'est produit un fait qu'il est utile que je consigne.

Pendant une heure environ, les matelots Owen, Flaypol, Burke et le nègre Jynxtrop ont une conversation très animée. Ils discutaient à voix basse, et leurs gestes indiquaient une grande autre certaine. A la suite de cet entretien, Owen se lève et se dirige délibérément vers l'arrière, sur cette partie du radeau qui est réservée aux passagers.

—Où vas-tu, Owen? lui demande le bosseman.

—Où j'ai affaire, répond insolemment le matelot.

A cette grossière réplique, le bosseman quitte sa place, mais avant lui, Robert Kurtis est face à face avec Owen.

Le matelot soutient le regard enflammé de son capitaine, et d'un ton effronté:

—Capitaine, dit-il, j'ai à vous parler de la part des camarades.

—Parle, répond froidement Robert Kurtis.

—C'est par rapport au brandevin, reprend Owen. Vous savez, ce petit baril... Est-ce pour les marsouins ou les officiers qu'il le garde?

—Après? dit Robert Kurtis.

—Nous demandons que chaque matin notre bouja-ron nous soit distribué comme d'habitude.

—Non, répond le capitaine.

—Vous dites?.... s'écrie Owen.

—Je dis: non.

Le matelot regarde fixement Robert Kurtis, et un méchant sourire déplisse ses lèvres. Il hésite un instant, se demandant s'il doit insister, mais il se retient, et sans prononcer un mot, il retourne vers ses camarades, qui confèrent à voix basse.

Robert Kurtis a-t-il bien fait de refuser d'une manière aussi absolue? L'avenir nous l'apprendra. Quand je lui parle de cet incident,

—Du brandevin à ces hommes! me répond-il. J'aimerais mieux jeter le baril à la mer!

XXXIV

5 décembre.—Cet incident n'a encore eu aucune conséquence—aujourd'hui du moins.

Pendant quelques heures, des spares se montrent de nouveau le long du radeau, et on en peut prendre encore un très grand nombre. On les emploie dans une barrique vide, et ce surcroît de provision nous fait espérer que, du moins, la faim ne nous tuera pas.

Le soir est venu, sans apporter un rafraîchissement accoutumé. Ordinairement les nuits sont fraîches sous les tropiques, mais celle-ci menace d'être étouffante, et des nuées de vapeurs s'élèvent pesamment au-dessus des flots. La lune sera nouvelle à une heure trente minutes du matin. Aussi l'obscurité est-elle profonde, jusqu'au moment où des éclairs de chaleur, d'une éblouissante intensité, vont subitement illuminer l'horizon. Ce sont de longues et larges décharges électriques, sans foudre déterminée, qui embrassent un vaste espace. Mais, de tonnerre, il n'est pas question, et on peut même dire que le calme de l'atmosphère est effrayant, tant il est absolu.

Pendant deux heures, cherchant dans l'air quelque bouffée moins ardente, miss Herbey, André Letourneur et moi, nous contemplons ces préliminaires de l'orage qui sont comme un coup d'essai de la nature et nous oublions la situation présente pour admirer ce sublime spectacle d'un combat de nuages électriques. On dirait des forts crêpés dont la crête se couronne de feux. L'âme des plus farouches est sensible à ces grandes scènes, et, comme nous, je vois les matelots regarder attentivement cette incessante déflagration des

—Ce sont des éclairs, dis-je, mais ils ne sont pas dangereux. Vulgairement, parce qu'ils ne se fixent sur aucun point de l'espace, en annonçant une prochaine lutte des éléments. En effet, que devient le radeau au milieu des fureurs du ciel et de la mer?

Jusqu'à minuit nous restons assis à l'arrière. Ces étincelles lumineuses, dont la nuit double la blancheur, répandent sur nous une teinte livide, semblable à cette couleur spectrale que prennent les objets, quand on les éclaire à la flamme de l'alcool imprégné de sel.

—Avez-vous peur de l'orage, miss Herbey? demande André Letourneur à la jeune fille.

—Non, monsieur, répond miss Herbey, et le sentiment que j'éprouve est plutôt celui du respect. N'est-ce pas l'un des plus beaux phénomènes que nous puissions admirer?

—Rien n'est plus vrai, miss Herbey, reprend André Letourneur, surtout quand le tonnerre gronde. L'oreille peut-elle entendre un bruit plus majestueux, et, après, que sont les détonations de l'artillerie, ces fracas secs et sans roulements? Le tonnerre emplit l'âme, et c'est plutôt un son qu'un bruit, un son qui s'enfle et décroît comme la note tenue d'un chanteur. Et pour tout dire, miss Herbey, je ne mais la voix d'un artiste ne m'a paru comme cette grande et incomparable voix de la nature.

—Une basse profonde, dis-je en riant.

—En effet, répond André, et puisions-nous l'entendre avant peu, car ces éclairs sans bruit sont menaçants!

—Y pensez-vous, monsieur André? ai-je répondu. Soixante Forages, s'il vient, mais ne le désirez pas.

—Bon! l'orage, c'est du vent!

Et de l'eau, sans doute, ajoute miss Herbey. Peau qui nous manque.

Il y aurait beaucoup à répliquer à ces deux jeunes gens, mais je ne veux pas mêler ma triste prose à leur poésie. Ils contemplent l'orage à un point de vue spécial, et, pendant une heure, les entends qui le poétisent en l'appelant de tous leurs vœux.

(A continuer.)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est Baton Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo paroisse de la Pointe Coupée.

J. LANDREAU, Maître de Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître de poste à Markaville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle Iberie.

M. EMONET, à Leonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître de Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.

C. REBEC, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETERMAN, Grand Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse Pointe.

F. F. BÉREAU, à la Passe Christiane.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROUSSEL, Mouraville, (Avoyelles).

B. RICHEPI, Houma (Terrebonne).

SILVAIN LEHMAN, Maître de Poste à John ville, Texas.

WM. DIDSON, à Jeanerette, paroisse Ste-Marie.

EDOUARD DELERY, Baton Rouge, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne) et par un édition hebdomadaire. 4o. Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transmet la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, et un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur la quelle un port est payé en partie, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou n'est moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées, 8o. par inadvertance, elle arrive à destination, elle passera sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux ou davantages bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par timbre-poste par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Les articles qui doivent payer simplement taxe de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux ou davantage d'articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus de malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur lesenveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, ou figures de représentations de ce genre, sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Premiere classe.

Sur les lettres, les paquets, cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les mémoranda de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxieme classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magazins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 3 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés amesable et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement du port ainsi que l'exige la loi.

Troisieme Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les bottures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaire non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les bottures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de portenrs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'ordonnance sur le paiement des [illegible]

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu relatif à l'ordonnance sur le paiement des [illegible]:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 17 février 1875.

(No. 3625, série d'administration.)

Ordonnance modifiant en ce qui concerne les taxes arriérées [illegible] l'ordonnance No 3625 [illegible] 1875.

Il est ordonné, que jusqu'au premier jour de juillet, le collecteur des taxes de la Ville pourra en faire comme suit:

Les taxes de 1869 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris Pintérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de forfaiture, les certificats de coroner, les certificats de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, et le scrip émis en 1874.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne soient prolongées au-delà de l'époque [illegible] jour [illegible] sans qui n'aurait pas été [illegible] payable [illegible] exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 3625, série d'administration, adoptée le 31 avril 1874, et l'ordonnance No 3915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rapportées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme:
J. H. HARDY, Secrétaire.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans.
Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisberg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer à roues grandes et de la M alle des Etats-Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux endroits visités.

Il partira de Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 8 heures de l'après-midi; le MARDI à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington.

Le MARDI et le VENDREDI, à 8 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Les excursions partiront deux fois et se mettront partira d'et DIMANCHE et le MARDI, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 8 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera point strictement fixé, de fait après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de bonne mer.

C. M. SORIA,
Aux Nos 15 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai—

Excursion régulière du Dimanche et du Mercredi

Pour Mandeville, Lewisberg, Madisonville et Bayou.

Le beau steamer à roues grandes et de la M alle des Etats-Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux endroits visités.

Il partira de Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 8 heures de l'après-midi; le MARDI à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Les excursions partiront deux fois et se mettront partira d'et DIMANCHE et le MARDI, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 8 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera point strictement fixé, de fait après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de bonne mer.

C. M. SORIA,
Aux Nos 15 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai—

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 P. M.

VAUBOURG,
Capitaine J. F. Mans, commis.

Ce bateau de première classe partira, le samedi 22 courant, à 5 P. M., pour le reste du voyage. Il est bien connu que le capitaine David Rose, comme il est bien connu que le capitaine David Rose, comme il est bien connu, A VICKSBURG. Il fait toutes avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY 117 Commerce et
HITZ & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
5août—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Port de Rumey, Barbin
Natchez, Bayou Sara, Rivière
aux Cannes, Montgomery,
Grand Ecore ainsi que tous les autres débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BOLIVAR BART-ABLE

R. SINNOTT, capitaine; J. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
M. F. CAMPBELL, 91 rue de Chartres, ou
HITZ & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & KOEN, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Church Ville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

Le bateau à vapeur

W. Burton, Capitaine.

Ce bateau intermédiaire de Bayou Courtableau et est dit-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour tous les points de la Bayou des Glaises, le Bayou Courtableau et la Rivière Rouge.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. PITTON & KEPLER,
No 56 de la rue de la Commune.
5 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les Mercredis, à 5 h. P. M

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Teche à vapeur

VILVA.

O. C. Pitcher, capitaine.
A. Meynet et Silfredes, commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITZ & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & DEPEACHE No 6 de la rue du Camp.
16 jan—

ARRANGEMENT PRETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

CARMEN & THOMAS,
Capitaine Alfred Jamel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M., et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour le reste du Bateau à vapeur tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. 18 mai

Deuxieme classe.

Paquebot de la Cote et de Lafourche.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY YETE,
Capitaine J. F. Adams,
Clerc F. A. Charles,

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: Il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
H. RIVET,
20 rue Conti.
16 juillet—1an

Pour la Côte et Lafourche.

Le Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Convent et le WPdle Hall Sur Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

HARRY LEE,

Capitaine J. A. Bell, commis H. M. Valentine.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour, les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. COMAIZ, 3 rue Jeanne.

Nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 20 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 29 rue Bienville.
J. L. GRUNEWALD, Président.
M. BENNER, caissier.

ESCARGOTS | ESCARGOTS

En débarquement, et venant d'être reçu de Marseille, par le soussigné Hambourg.

Nos 141 et 143 Décatur entrepôt Jefferson.
7mai.—1m

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne desservent régulièrement, entre le Havre et New-York, les passagers et la poste.

FRANCE, Dassot, commdt, 12 juin.
FRANCE, Trudelle, commdt, 26 juin.
VILLE-DE-PARIS, [illegible]

PRIX DU PASSAGE [illegible]

Agence, [illegible]
New-York [illegible]

STEAMERS DU HAVRE

— ET DE LA —

NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
FRIAUX, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (Steamers en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard, soit pleins ou sur lest, sont remorqués gratuitement, bonne table, y compris le vin.

S'adresser à

F. LEGATE, Agent,
No 16 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre SHERRE et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au HAVRE, à Southampton et à Brême.

Les steamers de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront comme il suit:

DE BRÊME.	DE SOUTHAMPTON.
Hannover..... 5 juin.	12 juin.
Frankfort..... 19 juin.	26 juin.
Hermann..... 3 juillet.	10 juil.

Les autres ports de départ seront annoncés plus tard.

Les steamers de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD touchent au Havre, où dans le voyage de retour, ils prennent à la Havane et à Southampton, ou Cherbourg et Southampton les passagers et la poste.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—A la Havane et à la Nouvelle-Orléans:

Chambres..... Une ou deux personnes.
Intrepont..... Une ou deux personnes.
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Brême, Southampton ou Havre ou à Brême:
Chambres..... Une ou deux personnes.
Intrepont..... Une ou deux personnes.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... Une ou deux personnes.
Intrepont..... Une ou deux personnes.

Les billets de passage de retour, contiennent un bon de repas, pour le Nouvelle-Orléans, sont délivrés par

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1 an No 46 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool.

Transportant la Malle des Etats-Unis.

Départ de New York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et de Queenstown le lendemain à Cork.

Harbor on Adriatic, Wednesday, 2 June, noon.
BRITANNIC, Saturday, 5 June, 5 a.m.
GERMANIC, Wednesday, 9 June, 10 A. M.
ADRIATIC, Saturday, 12 June, noon.
CELTIC, Wednesday, 16 June, 5 P. M.
REPUBLIC, Saturday, 19 June, 5 P. M.
On White Star Dock, Pier No. 45, North River, foot of Morton street.

Ces steamers, les plus grands et les plus rapides y naviguent, font régulièrement et exactement leurs voyages.

Les chambres à coucher sont petites, situées au milieu du navire, où le tangage et le roulis se font moins sentir, et les chambres à bain se trouvent en nombre suffisant, ce qui, on le sait, est d'une importance extrême, et ces steamers ont un confort que n'offrent pas d'autres steamers.

PRIX: selon, 320 et $160, pour le retour, $175 et $90.

Enfants de 1 à 12 ans, demi-tarif.
Toilettes de 1 livres sterling et au dessus.

Pour l'entrée des steamers et pour tous renseignements, s'adresser au bureau de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, à

A. K. MILLER & Co., Agents,
No 26 de la rue Carondelet.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans pour tous les points de l'Europe.

STEAMERS—STATE LINE.

Les voyageurs qui désirent échanger aux chaleurs peuvent prendre dans la ville de la partant de la Nouvelle-Orléans pour passage de fer les steamers de la State Line, qui partent de la Nouvelle-Orléans pour Memphis et quittent New York le MERCREDI SUIVANT.

Les steamers partent du quai de la rue du Canal, tous les samedis, à midi, comme suit:

SAMEDI, 12 juin.....State of Georgia,
SAMEDI, 19 juin.....State of Pennsylvania.
SAMEDI, 26 juin.....State of Virginia.
SAMEDI, 3 juillet.....State of Georgia.

La Compagnie vend, en tout temps, des billets de passage pour Memphis, Cairo et St. Louis, aux plus bas prix.

Pour les billets, les chambres et autres renseignements, s'adresser à

A. K. MILLER & Co., agents,
No 26 de la rue Carondelet.
1erjuin—1m

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer

STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au poteau 31, Troisième District, Nouvelle-Orléans,
le MERCREDI, 14 juillet.

	Saloon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$125	60	$35
Paris	145	60	35
Havre	135	60	35
Hambourg	148	80	45
Anvers	137	60	35
Brême	148	80	45
Bordeaux	135	60	35

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Passeport ou procès-verbal. Moitié prix pour les enfants au dessous de 12 ans.

Pour les renseignements les billets, &c., s'adresser à

A. K. MILLER & CO., Agents,
26 rue Carondelet.
2 juil—août31

Pour New York directement.

Ligne des steamers Greenwich et New-York de la Nouvelle-Orléans.

OBTTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER
NEW ORLEANS
HUDSON.
ODETTE.

Le steamer

KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

DIMANCHE, 13 juin, à 5 h. A. M.

Passage..... $20.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements directs pour LIVERPOOL, HAVRE et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED SOULTON,
Nlle-Orléans, Nov 6.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New-York, de la Havane et de Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO.....Capt. W. R. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.....Capt T. J. Phillips
Le steamer

CITY OF MERIDA,
Commandant J. W. Reynolds,

partira de son quai, au pied de la rue Chalmette, 1er District, le SAMEDI, 26 juin, à 5 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz..... $60.
F. ALEXANDER & Co.,
No 2 Bowling Green, New York.

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent,
No 66 de la rue Carondelet.

Le steamer CIT